

EXTRAIT:



PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire JM. MEUNIER

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes châtelleraudais issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'étranger.

A ce titre une demande a été déposée par :

- **AUDEBERT Bren**, étudiant l'IUT Techniques de Commercialisation à Châtellerault. Il part au Royaume-Uni, pour effectuer un stage d'un mois, dans une association humanitaire au nord de Londres. Son séjour a été de 1 mois à partir du 4 mai 2018. Il sollicite une aide de la ville pour le transport dans le cadre de ce projet.
- **BERCISSE Myriam**, étudiante à L'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Lyon. Elle est partie en stage, dans le cadre de ses études en Malaisie, dans le Lycée français de Kuala Lumpur. Ce stage a duré 4 semaines du 27 janvier 18 au 23 février 2018. Elle sollicite une aide de la ville pour le transport dans le cadre de ce projet.
- **DEMON Scarlett**, étudiante à l'université de Poitiers UFR Lettres et Langues appliquées. Elle part au Royaume-Uni, à Manchester, pour effectuer un stage dans le cadre de ses études, dans une enseigne commerciale. La durée du séjour était de 2 mois à compter du 7 avril 2018. Elle sollicite une aide de la ville pour le transport dans le cadre de ce projet.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 Juin 2018

n°24

page 2/2

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 14 mai 2018,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que les jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 350 € à **AUDEBERT Bren,**
- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 400 € à **BERCISSE Myriam,**
- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 250 € à **DEMON Scarlett.**

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

Monsieur AUDEBERT ne prend pas part au vote en application de l'article 2131-11 du CGCT.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **F 2 JUIL 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER